

## Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

### Groupe de travail Feuille de route

Réunion du lundi 4 novembre 2019

#### Participants :

Luc CHEVALIER	Carif-Oref, secrétariat Crefop
Eudes de MOREL	Sgar
Pascal DUFOUR	U2P
Philippe SCELIN	CPME
Alexandre LEBARBEY	CGT
Jean-Luc MICHEL	CFDT
Olivier VARTERESSIAN	Medef
Christelle VOLF	Région

#### Excusés :

Jean-Paul CHOULANT	CFDT
Françoise DURAND	Medef
Christine FARA	Direccte
Philippe LAGRANGE	Direccte
Denis LÉBOUCHER	Région

Les participants s'accordent pour travailler à partir du CR de la réunion précédente du 9 septembre et de la contribution de la Direccte reçue le matin.

La volonté dégagée par le groupe est que la feuille de route permette une organisation stabilisée, en particulier pour ce qui est du bureau qui doit notamment pouvoir regrouper présidents et vice-présidents, sans « institutionnaliser », afin de définir en cohérence d'ensemble les attentes.

Voir le projet issu de la réunion page suivante.

#### PROJET FEUILLE DE ROUTE DU CREFOP DE NORMANDIE

#### **Principes directeurs**

Le Crefop de Normandie est une structure quadripartite dont les caractéristiques sont définies par le Code du travail (Article L6123-3- Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 36 (V) - Modifié par Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019 - art. 1) et précisées dans ses textes constitutifs.

Sa composition est fixée par arrêté préfectoral

Le Crefop a un rôle majeur dans le déploiement des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation en Normandie par ses propositions et avis, formulés lors de ses différentes instances. Il est ainsi un lieu de réflexion visant à faire émerger des pratiques innovantes sur les thèmes relevant de son champ de compétences.

La « feuille de route » du Crefop devra notamment s'attacher à intensifier et valoriser les axes suivants :

- Rappeler le caractère indispensable du quadripartisme,
- Etre force de propositions constructives et adaptées aux territoires,
- Permettre à chaque organisation ou structure le composant d'avoir un même niveau d'information,
- Organiser des actions d'information et de communication destinées à faire connaître le Crefop aux acteurs concernés à l'extérieur de l'instance.

Cette « feuille de route » devra décliner, de manière opérationnelle, les actions et/ou propositions d'actions du Crefop autour des trois axes suivants englobant de façon transversale les périmètres des thèmes de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de l'économie :

- 1- Déployer et adapter les nouveaux dispositifs à la réalité et aux besoins des territoires,
- 2- Mobiliser les ressources et les compétences au service du développement de l'emploi, de l'économie, de la formation et de la sécurisation des parcours professionnels,
- 3- Renforcer l'efficacité des politiques conduites dans les territoires.

Le Crefop pourra s'appuyer sur l'ensemble des acteurs le composant et notamment sur le Carif-Oref qui en assure le secrétariat permanent et met à sa disposition un nombre très important d'outils.

### **Modalités d'établissement de la « feuille de route »**

Le bureau, en premier lieu, impulse aux commissions les grandes lignes ; ces dernières en retour alimentent le bureau. Ce dernier doit préciser ses attentes en termes d'évaluation pour chaque commission.

La feuille de route est validée par le Crefop plénier. Elle intègre également les éléments de bilan établis par chaque commission en prenant en compte le degré d'appropriation des outils existants.

Elle fixe des objectifs ainsi que les modalités opérationnelles de chacune des actions proposées

Chaque commission rend compte régulièrement de l'avancée de ses travaux et un bilan est présenté lors de chaque comité plénier.

Le bureau fixe le calendrier d'établissement de cette « feuille de route » en y intégrant les dates des réunions des commissions

Cette « feuille de route » devra être finalisée fin 2019 afin d'être validée en bureau le 25 novembre puis en Crefop plénier le 19 décembre.

## **Choix des thématiques de la « feuille de route »**

Afin d'aider à l'établissement de cette « feuille de route », le bureau identifie en amont ses thématiques de travail pour chaque année

Pour 2020, les axes ci-après seront retenus :

- Déploiement territorial de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et plus largement du schéma régional de l'alternance, incluant Transitions Pro Normandie, les relations avec les branches professionnelles et les Opcos, la formation des salariés dans les entreprises de moins de 50 salariés...),
- Agora : observation et partage des données,
- Réforme de l'orientation,
- Déploiement des politiques publiques d'inclusion dans l'emploi : stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et la transition écologique et numérique, entreprises inclusives, Pacte ambition IAE ...

Les pistes de réflexion/travail proposées aux commissions :

### Commission 1 (Qualité, développement des compétences et des qualifications)

- Ensemblier de la thématique de l'alternance intégrant l'apprentissage (schéma régional de l'alternance),
- Transitions Pro Normandie et Opcos concernant en particulier la formation des salariés dans les entreprises de moins de 50, sans exclure les entreprises de plus de 50 ans
- Evaluation des travaux.

### Commission 2 (Parcours, CPRDFOP, carte des Formations, évaluation)

- Agence régionale de l'orientation.
- Mise en œuvre du CPRDFOP dont schéma des formations sanitaires et sociales,
- Carte des formations,
- Mise en œuvre et évaluation de l'orientation tout au long de la vie en région, dont SPRO,
- Evaluation des politiques de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'avancement du CPRDFOP,
- Evaluation globale avec analyse des conséquences sur les autres commissions.

### Commission 3 (Territoires)

- Adaptations territoriales des politiques publiques : partage d'expériences, préconisations,
- Freins périphériques à l'emploi : logement, mobilité et d'une manière générale thématique de l'inclusion dans l'emploi en y intégrant les questions liées à la cohésion sociale
- Elargissement de l'animation territoriale aux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
- Suivi de l'animation territoriale et évaluation des outils à disposition des Catef (notamment ceux créés par le Carif-Oref),
- Articulation avec les territoires d'industrie
- PIA : volet formation régional
- Evaluation des travaux.

#### Commission 4 (Emploi – Economie)

- Développement économique concernant les secteurs économiques avec des besoins d'emplois et/ou des compétences nouvelles (observatoire des compétences),
- Enjeux de l'emploi et de la formation des salariés incluant les entreprises de 50 et plus,
- Difficultés de recrutement des entreprises en y intégrant la thématique de la croissance inclusive concernant les publics très éloignés de l'emploi (jeunes « invisibles », réfugiés, travailleurs handicapés, seniors...),
- Evaluation des travaux.

#### Commission ad 'hoc Pric

- Suivi et évaluation du Pric,
- Propositions d'actions.